REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170

@ : mairie.donnenheim@orange.fr
☏ : 09 62 51 07 08

ARRÊTE N°8/2025

Portant réglementation du stationnement

rue Principale

Le Maire de la Commune de Donnenheim,

⇒ **VU** le Code de la Route,
⇒ **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 ;
⇒ **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
⇒ **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat ;
⇒ **VU la demande de** travaux de l'entreprise PAUTLER située 13, rue d'Eschbach 67 580 MERTZWILLER agissant pour le compte de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX ;

CONSIDERANT la nature de travaux à réaliser,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre certaines dispositions de circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera perturbée rue Principale sur une période allant du **lundi 2 juin 2025 jusqu'à la fin des travaux (durée des travaux estimée à 4 semaines) de 7 heures à 17 heures**

Article 2 : une signalisation temporaire adéquate sera mise en place, l'accès restera possible pour les riverains.

Article 3 : le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit du chantier (voir détail en annexe).

Article 4 : La société PAUTLER est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 5 : La signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place par la société PAUTLER.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le présent arrêté est affiché en mairie et diffusé à :

- Brigade Territoriale de Gendarmerie de Brumath.
- CAH
- SIS 67
- Société PAUTLER

Fait à Donnenheim, le 27 mai 2025

Le Maire,

MAIRIE DE DONNENHEIM BAS-RHIN

Stéphan SCHISSELE
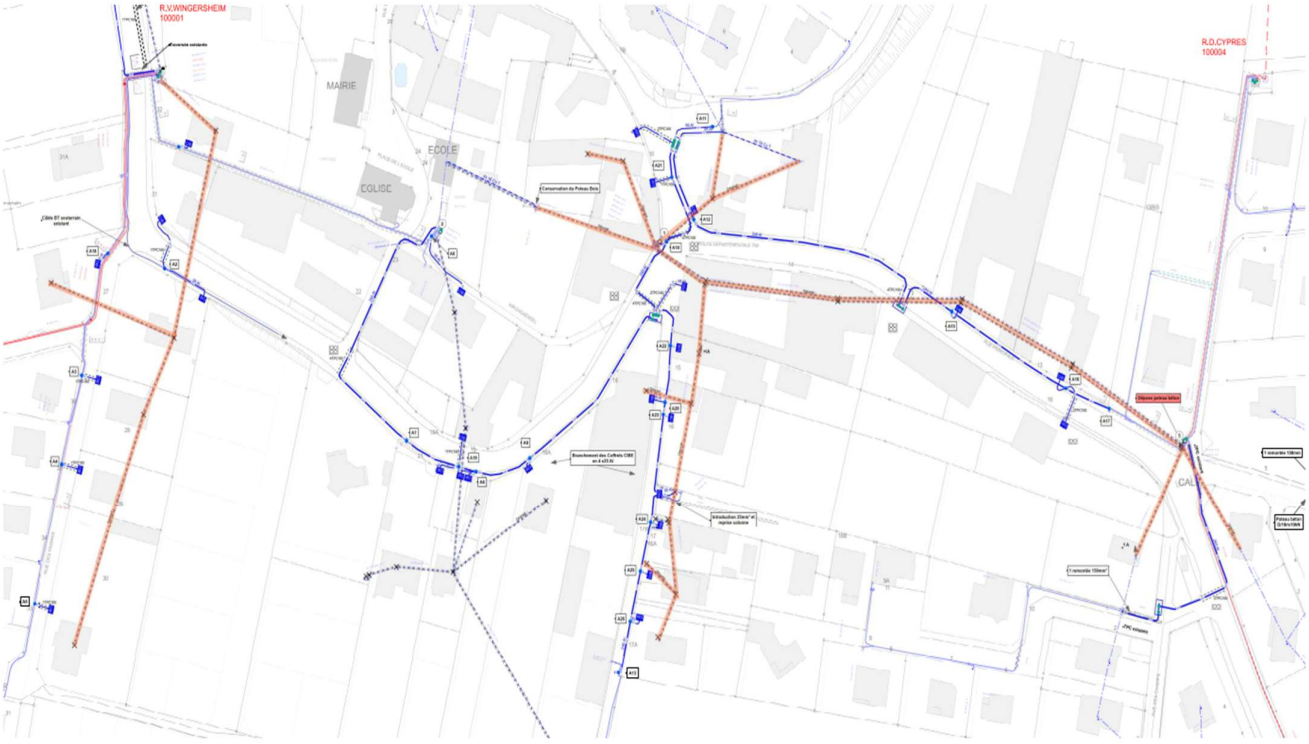
ANNEXE : Détail des Zones de travaux